

Redevance d'Enlèvement des Déchets Ménagers Incitative (REOMi)

Année 1

Présentation Commission OM CCIVS
Léguillac-de-l'Auche le 1^{er} février 2021

Confinés,
restons
informés !



INTERLOCUTEURS SECTEUR CCIVS

Isabelle BONAN

Florent MATHIEU



INTERLOCUTEURS SMD3

- Enquêtes et Financement : Franck AMOUROUX
f.amouroux@smd3.fr

PROGRAMME

Présentation CONTEXTE

Temps d'échanges

Volet ENQUÊTES & SERVICE USAGERS

Temps d'échanges

Volet TECHNIQUE

Temps d'échanges

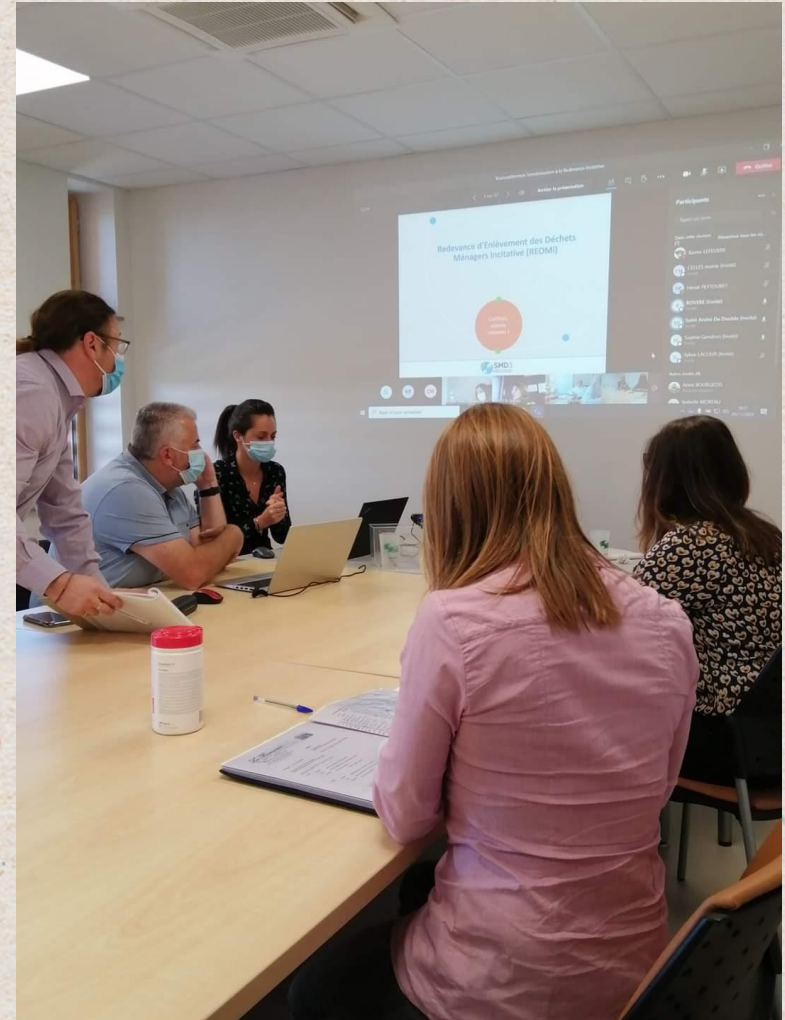
Volet REDEVANCE INCITATIVE

- orientations financières

Temps d'échanges

Volet COMMUNICATION

Temps d'échanges





CONTEXTE

Quelques données
pour mieux se repérer...

En 2019, les 398 000 habitants de Dordogne, ont produit 248 000 tonnes de déchets

= 618 kilos

par an et par personne

- 107 kilos
/an/pers
d'emballages
et de verre



- 285 kilos
/an/pers
déposés dans
les DÉCHÈTERIES



- 226 kilos
/an/pers de
déchets
résiduels



ZOOM
SUR

LE CONTENU D'UN SAC NOIR PÉRIGOURDIN EN 2017

► Gisement compostable : 80 Kg/Hab

- Déchets alimentaires : 14,8%
- Papiers souillés : 8,2%
- Restes organiques : 7,7%
- Déchets de jardin : 3,2%
- Cartons compostables : 0,3%



► Autres collectes spécifiques : 12 kg/Hab

- TLC : 3,6%
- DEEE : 0,7%
- DMS : 0,7%
- Divers : 0,1%



Déchèterie

► Déchets évitables : 30 kg/hab

- Gaspillage alimentaire : 5,7%
- Couches : 4,8%
- Imprimés publicitaires : 1,9%
- Bouteilles d'eau : 0,3%
- Vaisselle jetable : 0,2%

Les **trois quart des Ordures Ménagères** collectées sur le territoire du SMD3 pourraient théoriquement être **évités** ou **détournés** pour valorisation.



234 Kg/Hab

Déchets recyclables : 45 kg/Hab ◀

- Emballages ménagers (consignes classiques) : 7,5%
- Emballages ménagers (Consignes étendues) : 6,8%
- Papiers : 4,5%



Emballages en verre : 8 kg/hab ◀

3,7%



Déchets résiduels : 59 Kg/hab ◀

25,1%



Une Redevance Incitative pour baisser les quantités de déchets IMPERATIVEMENT !



Qu'est-ce que l'enfouissement ?

Découvrez l'ISD-ND de St Laurent des Hommes



VISITE

Calendrier à fixer (à la rentrée)

Votre animateur de secteur vous contactera

D'ici à 2025, La loi de Transition Energétique nous encourage :

À RÉDUIRE DE 50% la quantité de nos déchets enfouis

À AUGMENTER DE 30% la quantité de nos déchets recyclés

À RÉDUIRE DE 10% l'ensemble de nos déchets

À DÉTOURNER LES BIODÉCHETS qui représentent 1/3 de nos sacs noirs

Aujourd'hui le traitement des déchets est financé par la TEOM

- INDEXÉE À LA TAXE FONCIÈRE proportionnelle à la VALEUR LOCATIVE du bien
- NON PROPORTIONNELLE À LA PRODUCTION DE DÉCHETS les efforts de tri ne sont PAS PRIS EN COMPTE

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES
2009

DÉPARTEMENT
COMMUNE
LIEU DE L'IMPOSITION

DÉPARTEMENT
COMMUNE
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taux spécialisés d'équipement	Cotisation municipale 1	Total des cotisations
Taux 2000	%	---	---	---	---	---	15,75 %	
Taux 2010	%	---	---	---	---	---	15,90 %	
Adresse								
Base	1642	---	---	---	---	---		
Cotisation		---	---	---	---	---		254,51

BASE LOCATIVE X **TAUX IMPOSITION** = **Cotisation**

Base d'enlèvement des ordures ménagères

Base locative : calculée en fonction de la superficie, des éléments de confort et de la situation de la maison

8 % de frais de dossier

Demain, une Redevance Incitative pour responsabiliser les producteurs :

- TOUS LES



- TOUS LES



Une Redevance Incitative pour maîtriser la fiscalité :

- CONTENIR LES COÛTS

- COMPENSER L'AUGMENTATION DE LA TGAP



DE COLLECTE
DE DÉCHÈTERIE
DE TRANSPORT
DE TRAITEMENT

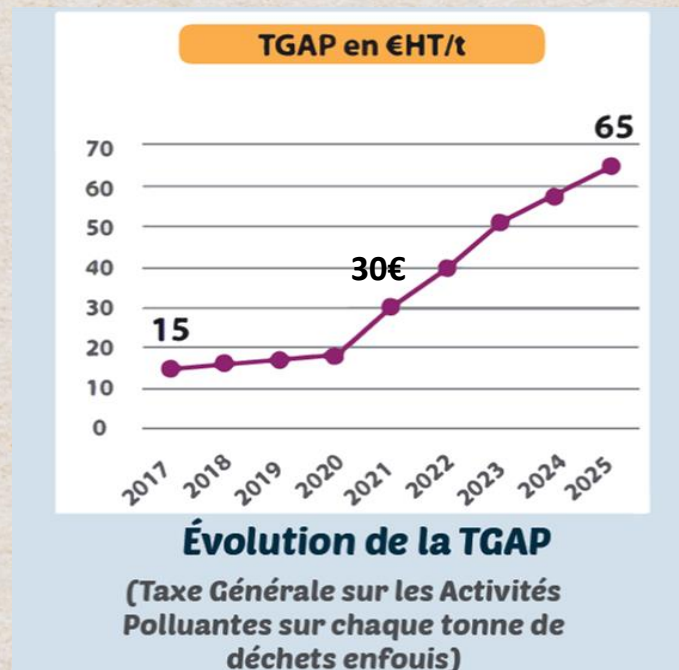
Une Redevance Incitative pour maîtriser la fiscalité :

- CONTENIR LES COÛTS



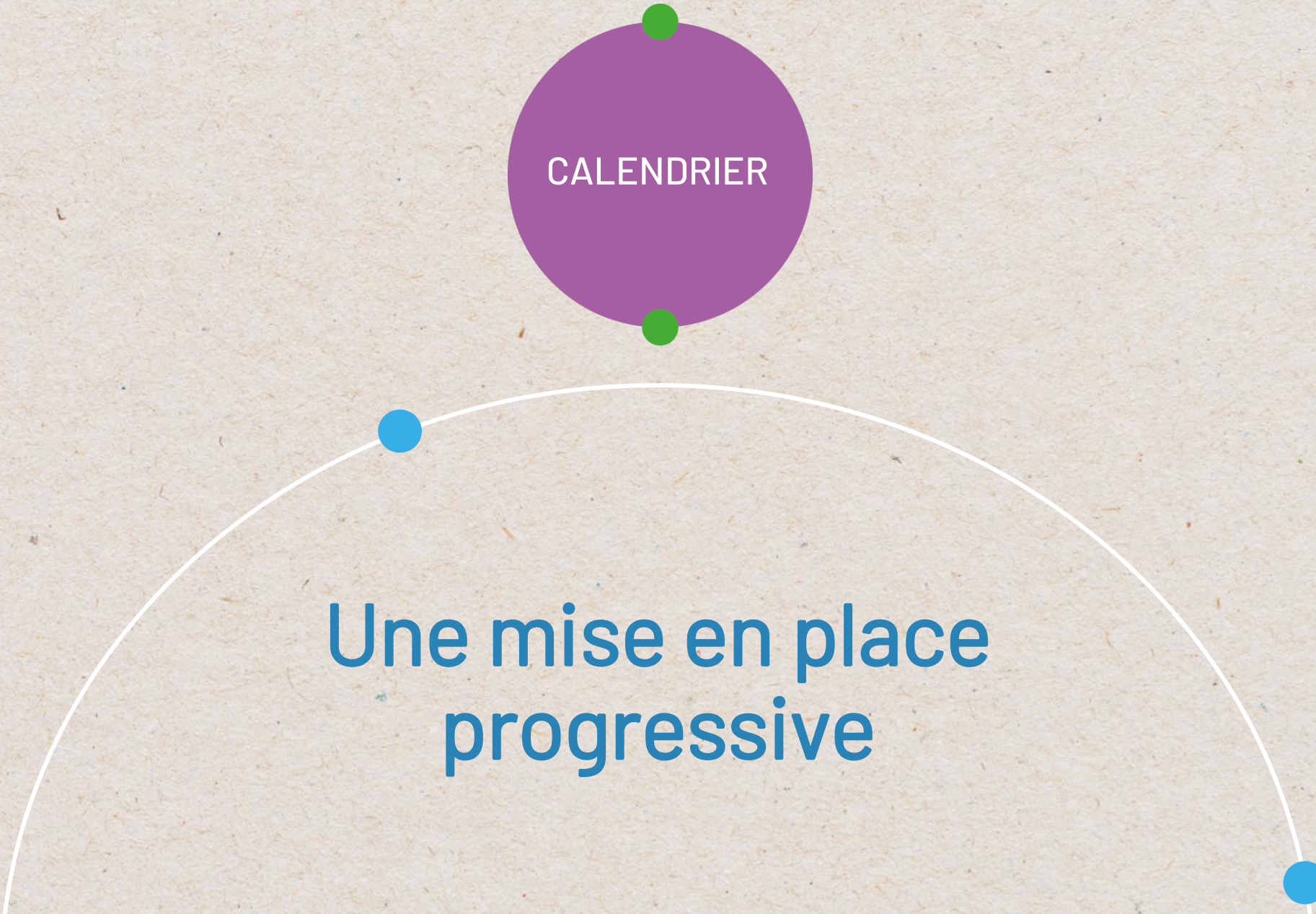
DE COLLECTE
DE DÉCHÈTERIE
DE TRANSPORT
DE TRAITEMENT

- COMPENSER L'AUGMENTATION DE LA TGAP



Vous avez une
question ?





CALENDRIER

Une mise en place
progressive

La Dordogne se lance progressivement :

Année 1

MISE EN PLACE
TECHNIQUE ET
ENQUÊTES

Année 2

ANNEE BLANCHE

Année 3

ANNEE
FACTURATION

■ 1^{re} année
de facturation
en redevance
incitative
au 01/01/2022

■ 1^{re} année
de facturation
en redevance
incitative
au 01/01/2023

■ 1^{re} année
de facturation
en redevance
incitative
au 01/01/2024



Vous avez une
question ?



REDEVANCE
INCITATIVE
Interlocuteur
SMD3

Enquêtes & Service Relations Usagers

**En raison de la crise sanitaire,
il ne peut y avoir d'enquête
en porte à porte en 2021.**

Un envoi dans chaque boîte aux lettres :

Lettre d'information

Formulaire et Lettre T

Guide RI

IDENTIFIER LES PARTICULIERS

- Adapter le service à la composition du foyer
- Créer un fichier client

IDENTIFIER LES PROS

Les petits producteurs < 360L Hebdo

Les gros producteurs
> 360L Hebdo et proposer un accompagnement technique

[illegible][illegible]

Résultats Enquête Janvier...

Taux d'enregistrement à fin janvier :

60% des résidences principales et >30% des résidences secondaires

● Le service Relation Usagers



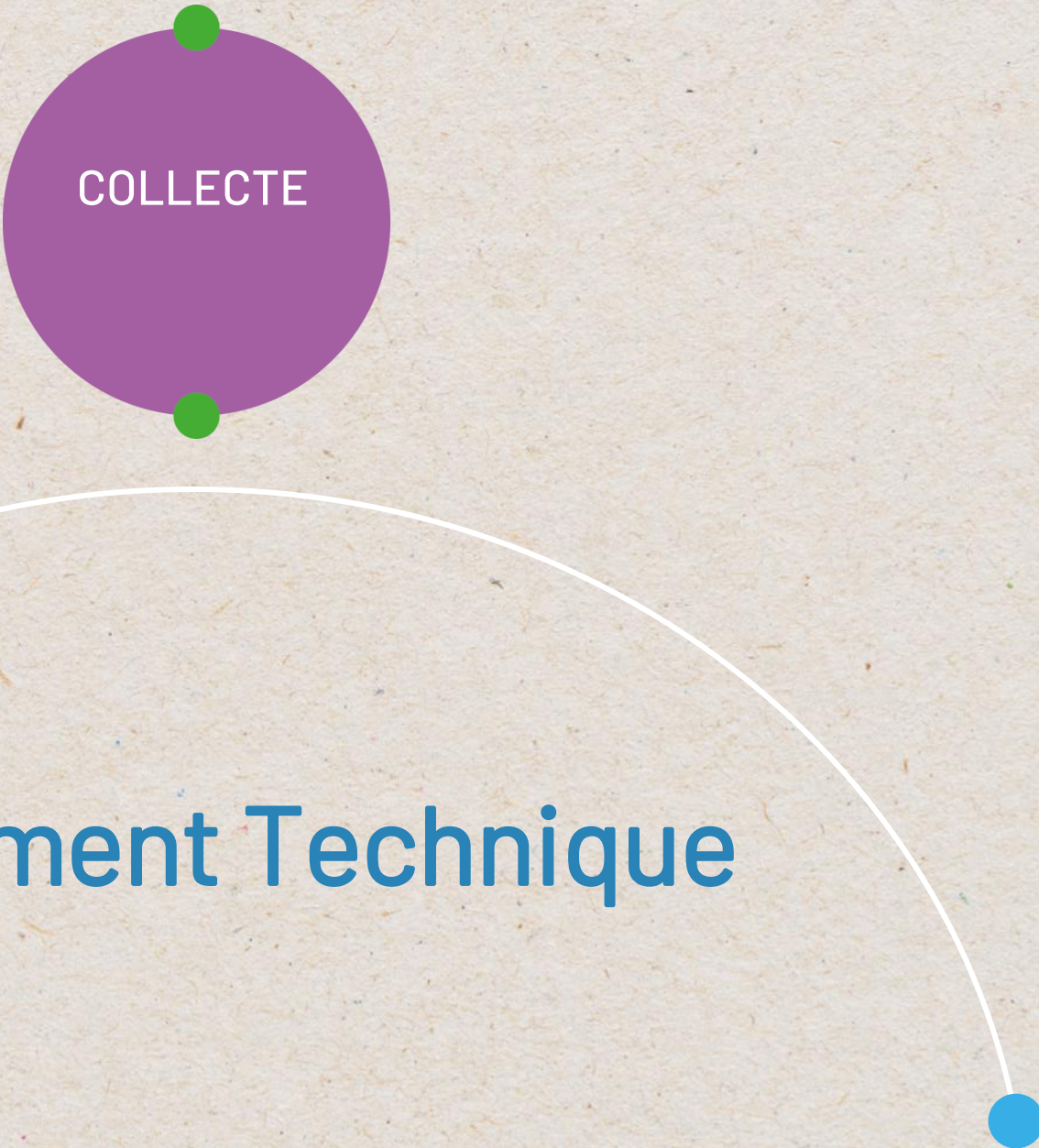
- Signaler un changement :
 - un déménagement
 - un changement de situation familiale
 - nombre de personnes dans le foyer...
- Signaler un matériel défectueux :
 - problème de carte
 - matériel cassé, bacs détériorés...
- Obtenir des explications :
 - relatives à la facturation
 - relatives à la prévention...

Améliorer la Qualité de Service (Iso 9001)

- gestion de ticket avec les services techniques
- qualité et homogénéité des réponses

Vous avez une
question ?





COLLECTE

Equipement Technique

Collecte en PAV

Grands principes



Bornes semi-enterrées



Bornes enterrées



Seules les bornes déchets résiduels sont équipées d'un contrôle d'accès (60 L max/ouverture)
Accès à n'importe quelle borne département 24h/24 7j/7



Bornes aériennes

Bornes équipées de sondes de remplissage ou collecte régulière
Collecte dépôts sauvages sur PAV assurée
Bornes lavées plus régulièrement

MISE EN PLACE DE CONTENEURS



AVEC CONTRÔLE D'ACCÈS



TRAITEMENT DES DONNÉES DE COLLECTE PAR LE LOGICIEL REDEVANCE AU SIÈGE DU SMD3



Accès aux 50 déchèteries



Carte obligatoire
Sacs noirs interdits



- Particuliers : accès dans toutes les déchèteries du département



- Professionnels : selon grille tarifaire et selon le type de déchets.



Déchets	Coût HT	Coût TTC
Déchets verts	7 €/m3	8,40 €/m3
Tout venant	21 €/m3	25,20 €/m3
Gravats	8 €/m3	9,60 €/m3
Bois	7 €/m3	8,40 €/m3
PSE	5 €/m3	6 €/m3
Déchets toxiques	0,56 €/L	0,67 €/L

Les autres déchets (carton, ferraille...) sont repris gratuitement.

Vous avez une
question ?



REDEVANCE
INCITATIVE
Interlocuteur
SMD3

Tendances Tarifaires

Particuliers

Accès bornes OM présentes sur le département avec Carte Particulier

- Collecte en POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES
- Libre accès 24h/24
- 60L d'OM par ouverture
- Tri des Emballages Recyclables, du verre
- et des cartons GRATUITS



COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Part Fixe				Part Variable
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	1 ouverture supplémentaire = 2,70€
 1 à 2 personnes Résidences secondaires	Autour de 80 €	24 ouvertures/an 65 €	145 €/an	
 3 à 4 personnes		48 ouvertures/an 130 €	210 €/an	
 > 5 personnes		72 ouvertures/an 195 €	275 € / an	
* l'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc. ** Le forfait et la part variable prennent uniquement compte de la production d'ordures ménagères (sacs noirs).				

Suivre son abonnement

- Un compte personnalisé



Via
SERVICE
USAGERS

Un agent SMD3
au téléphone
09 71 00 84 24

A l'aide de la
référence client

Via
COMPTE
EN LIGNE

Sur 1^{ère} facture
Redevance
Code activation

Accès au compte
sur internet

Suivi consommation

Dépassement forfait et/ou ouverture supplémentaires



09 71 00 84 24



Service Relations Usagers

service.usagers@smd3.fr

Professionnels, administrations et associations

- Selon la quantité de déchets produite, possibilité d'utiliser les bornes publiques (PAV) ou de louer des bornes individuelles.

TARIFICATION DES PROFESSIONNELS	
VOLUME Déchets Hebdo	
< 360 L	Point Apport Volontaire 80 €/an + 2,70 € par ouverture
< 360 L et 1500 L >	150 €/an sur PAV publics + 2,70€/ouverture ou Location borne privée 230 €/an + 0,03€/au Litre + tarif Location borne OM (2 flux offerts) selon catalogue
> 1500 L	230 €/an + 0,03€/au Litre + Location borne privée OM OBLIGATOIRE (2 flux offerts) selon catalogue

Concerne
environ
80 %
des PROS

Seront
contactés
par un
agent du
SMD3

Collectivités en Points d'Apports Volontaires (PAV)

Accès borne OM avec Carte Pro

- Selon le nombre d'habitants, les communes ont un abonnement qui varie, et ce, quelque soit le lieu de production auquel s'ajoute un tarif à l'ouverture

TARIFICATION DES COLLECTIVITES en zone PAV

Communes en zone PAV			Communauté Communes en zone PAV		
Nombre d'Habitants	Abonnement	Coût de collecte	Nombre d'Habitants	Abonnement	Coût de collecte
< 100	50 €	2,70 €/ouverture sup	< 1000	50 €	2,70 €/ouverture sup
< 100 et 200 >	100 €		< 1000 et 2000 >	100 €	
< 200 et 300 >	150 €		< 2000 et 3000 >	150 €	
Etc...	...		Etc...	...	

GESTION DES DECHETS PAR LES COMMUNES

- Salle des fêtes
- Cimetière
- Aire de pique-nique
- Corbeilles de ville
- Etc...

VOUS FIXEZ LES REGLES !

Le cas particulier du TOURISME

- La Dordogne est un département très touristique avec environ 17 millions de nuitées : l'équivalent de 50 000 habitants de plus par an !

LES METIERS DU TOURISME	
Type de Structures	Accompagnement
Gîtes & Chambres chez l'habitant (Sans numéro SIRET)	Considééré comme un usager particulier Base Forfait 2 personnes + ouvertures supplémentaires si besoin
Gîtes & Chambres chez l'habitant (Avec numéro SIRET)	Considééré comme un professionnel. Selon grille tarifaire et volume de déchets produit.
Campings	Considééré comme un professionnel Base tarifs professionnels et location borne si besoin Accompagnement spécifique tri et compostage : diagnostic Maître Composteur + matériel + support de communication (guide Pro Ri CAMPINGS)
Hôteliers-restaurateurs	Considééré comme un professionnel. Selon grille tarifaire et volume de déchets produit. Accompagnement spécifique tri et compostage : diagnostic et support de communication (guide Pro Ri Hôtels-Restaurants)
Festivals & Marchés Gourmands	Considéérés comme des professionnels ou liés à la gestion des déchets des collectivités Accompagnement avec un guide « 0 déchet » + Subventions Gobelets réutilisables
Sites Touristiques	Considéérés comme des professionnels ou liés à la gestion des déchets des collectivités
Visiteurs itinérants	Dépôts des déchets dans les lieux d'hébergements ou aires de Camping-cars

Vous avez une
question ?





PREMIERS
RESULTATS

Sur secteurs où les
contrôles d'accès
sont verrouillés

Tonnages Généraux OM

Antennes	Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
BELVES	2018 B	710,28	556,54	642,76	713,06	767,40	761,02	997,22	1 202,12	713,82	735,26	645,78	644,46	9 089,72
	2019 B	632,64	566,72	600,82	693,08	708,74	713,82	985,72	1 143,88	734,28	734,96	619,50	662,56	8 796,72
	2020 B	589,60	464,44	487,62	424,20	433,90	497,98	611,52	744,34	484,56	460,84	413,22		5 612,22
	V 2019/2020	-6,80%	-18,05%	-18,84%	-38,79%	-38,78%	-30,24%	-37,96%	-34,93%	-34,01%	-37,30%	-33,30%		
	Variation Cumulée 19/20											-31,00%		
MONTPON MUSSIDAN	2019 MM	609,90	491,94	504,46	528,46	516,24	519,88	629,76	651,98	557,62	576,30	475,48	498,98	6 561,00
	2020 MM	475,90	401,16	446,02	412,86	421,04	431,82	423,56	451,02	395,42	420,72	396,02		4 675,54
	V 2019/2020	-21,97%	-18,45%	-11,58%	-21,87%	-18,44%	-16,94%	-32,74%	-30,82%	-29,09%	-27,00%	-16,71%		
	Variation Cumulée 19/20											-22,87%		

Exemple tonnage VERRE sur MM

Antennes	Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
MONTPON MUSSIDAN	2018 MM	97,76	85,58	92,94	106,48	115,62	79,26	132,22	169,80	81,56	125,22	123,80	54,36	1 264,60
	2019 MM	127,50	73,04	93,60	102,38	133,08	104,36	118,42	155,76	113,50	107,90	100,70	53,60	1 283,84
	2020 MM	166,20	97,72	114,42	99,94	116,42	148,76	180,16	169,20	136,58	101,12	119,54		1 450,06
	V 2019/2020	30,35%	33,79%	22,24%	-2,38%	-12,52%	42,55%	52,14%	8,63%	20,33%	-6,28%	18,71%		
	Variation Cumulée 19/20											17,87%		

Exemple tonnage EMBALLAGES sur BELVES

Antennes	Années	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
BELVES	2018 B	129,14	97,56	114,92	120,40	145,46	127,30	154,10	213,32	129,02	141,38	115,22	117,88	1 605,70
	2019 B	130,16	107,66	111,60	133,32	140,12	143,94	183,60	205,30	141,54	155,52	121,72	128,70	1 703,18
	2020 B	153,36	141,58	146,28	150,12	139,46	178,40	225,06	252,46	197,28	181,56	167,26		1 932,82
	V 2019/2020	17,82%	31,51%	31,08%	12,60%	-0,47%	23,94%	22,58%	22,97%	39,38%	16,74%	37,41%		
	Variation Cumulée 19/20											22,76%		

Des résultats prometteurs !

Evolution des ratios par an et par habitants (en kilos) année 2020

BELVES	OM		EMBALLAGES		VERRE	
	Années		Années		Années	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
	264	185	51	61	52	54
	- 30%		+ 16%		+ 4%	

Evolution des ratios par an et par habitants (en kilos) année 2020

MONTPON-MUSSIDAN	OM		EMBALLAGES		VERRE	
	Années		Années		Années	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
	180	157	62	70	36	46
	- 13%		+ 11,5%		+ 22%	



COMMUNIQUER

Indispensable, une priorité

—

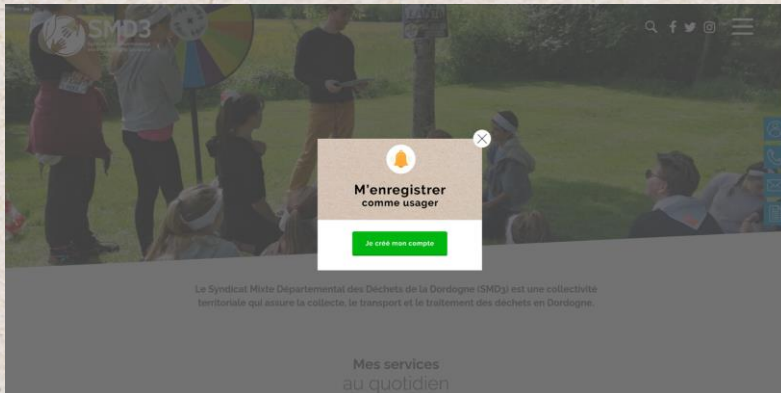
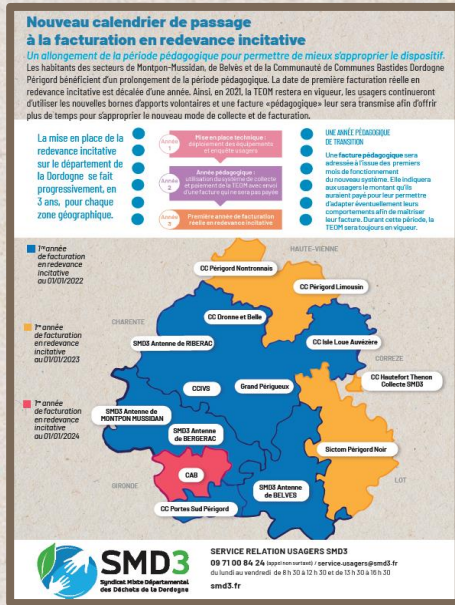
G

D

D

10

-



● Se faire accompagner

– Animations

Ecoles

Professionnels & Collectivités

Permanences Camion 0 déchet

– Ateliers compostage & prévention

– Presse & Médias

Des articles ciblés dans la presse pour les usagers mais aussi pour les professionnels (Ex. Réussir le Périgord, Sup Eco de Sud Ouest...), des spots à la radio (France Bleu Périgord).

Le SMD3 vous propose des
ATELIERS COMPOSTAGE

gratuits

Au SMD3, La Rampinsolle,
24660 COULOUNIEUX CHAMIER

Inscription obligatoire :
service.usagers@smd3.fr
09 71 00 84 24

SMD3
Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

• **MERCREDI 21 OCTOBRE**
À 15H

• **MERCREDI 18 NOVEMBRE**
À 14H

• **SAMEDI 21 NOVEMBRE**
À 14H



Vous avez une
question ?





COMMUNIQUER

Une question ? Des réponses !

Pourquoi mettre en place la Redevance Incitative ?	Le Grenelle de l'Environnement prévoit que toutes les collectivités mettent en place une tarification incitative pour la gestion des déchets. Cette orientation est confirmée par la nouvelle loi de transition énergétique du 17 août 2015. De plus, 5 millions de français sont aujourd'hui déjà passés dans un système de redevance incitative. Enfin, les coûts de traitement des déchets ont fortement augmenté depuis 10 ans (coûts de transport et traitement, Taxe sur l'enfouissement, ...) sans incidence notable sur votre facture. Afin de poursuivre cette démarche de maîtrise des tarifs, deux solutions s'offraient à nous : répercuter ces augmentations sur tous les foyers ou les faire supporter à ceux qui produisent le plus de déchets non recyclables. C'est cette dernière option qui a été choisie : en liant le montant de la facture au volume d'ordures ménagères présenté à la collecte, elle vise à inciter les usagers à réduire leur production de déchets.
Allez-vous peser mes déchets ?	Non. Vos déchets sont collectés en Points d'Apports Volontaires : c'est le nombre d'ouvertures du tambour de la borne ordures ménagères, donc chaque passage de votre carte devant le lecteur de carte du point d'apports volontaires qui est comptabilisé. Un conseil ? N'amenez vos sacs que lorsqu'ils sont pleins.
Les déchets recyclables sont-ils facturés ?	Non, la collecte des déchets recyclables n'est pas facturée, elle est incluse dans le service. Les déchets recyclables peuvent être déposés en PAV autant de fois que vous le souhaitez. Les recyclables sont à vider en vrac. Attention, pour rappel, il est interdit de jeter des ordures ménagères dans les bornes ou bacs dédiés aux recyclables. Des contrôles sont effectués régulièrement et des poursuites peuvent être engagées.
Je suis nouvel arrivant, que dois-je faire pour accéder au service ?	Vous devez vous déclarer au service relations usagers au 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) ou par mail à service.usagers@smd3.fr . Vous pouvez également créer directement votre compte sur le site internet du SMD3 (www.smd3.fr) et ainsi avoir accès au service de collecte et de déchèterie. Un badge d'accès vous sera transmis.
Comment vont faire les touristes ou visiteurs en transit ?	La plupart des touristes qui viennent en Dordogne y séjournent en hôtels, gîtes, camping, aires de camping-cars pour lesquels des solutions peuvent être mises en place à la demande du gestionnaire. Pour ce qui est des touristes qui sont seulement en transit, un grand nombre ne s'arrête pas pour manger sur notre département, ou bien le fait dans des lieux dédiés (stations-services, restaurants...). Lors des pique-niques, l'essentiel des déchets sont des recyclables ou des déchets biodégradables. Il convient aussi de noter que les points d'apports volontaires sont équipés de bornes pour les emballages et le verre en accès libre pour tous, et donc aussi pour les personnes de passage sur notre département. Seules les Ordures Ménagères (sacs noirs OM) nécessiteront un badge pour le contrôle d'accès. Nous étudions néanmoins la possibilité d'un système permettant un paiement et une ouverture de la trappe OM par smartphone
Pourquoi agir si vite ? Pourquoi pas de concertation ?	Après 2 ans d'étude, de sondages auprès des ménages et d'échanges, les élus du SMD3 et des EPCI à compétence collecte ont voté pour La Redevance Incitative accompagnée d'outils de réduction des déchets (compostage, seconde vie des déchets, meilleur tri...). Ce processus correspond au fonctionnement normal de nos institutions. Nous vous rappelons les objectifs de réduction des déchets fixés par la Loi de transition énergétique, notamment celui de réduire de moitié les déchets résiduels (sac noir). Il faut néanmoins du temps pour déployer le système à l'échelle du département (déploiement jusqu'en 2024) et pour que les usagers s'habituent au système et améliorent significativement leurs gestes de tri. De plus, pendant cette période, la TGAP (taxe) qui pèse sur l'enfouissement continue d'augmenter et seule la réduction des déchets permettra de maîtriser cette fiscalité qui va peser sur le portefeuille des périgourdins.

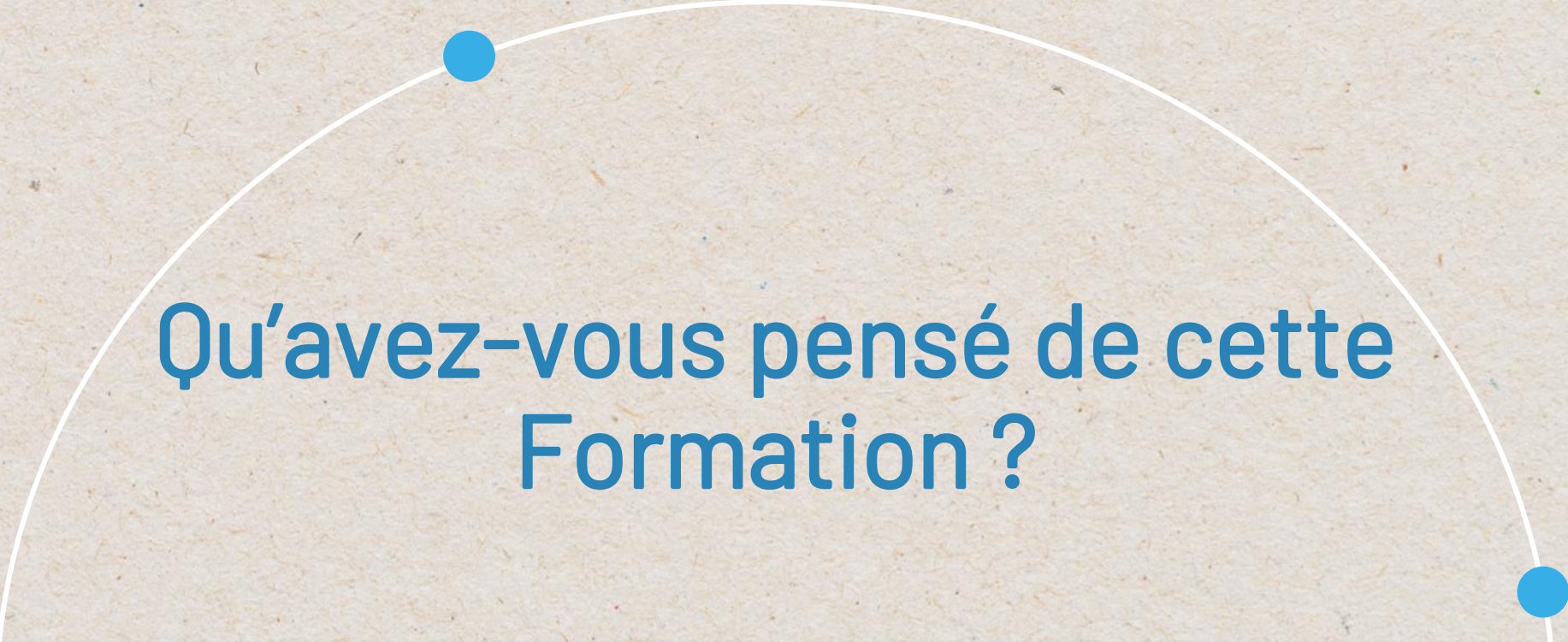
Encore un nouvel impôt !	Aujourd'hui, les Périgourdins paient une TEOM basée sur la valeur locative de leur bien qui est très disparate d'une commune à l'autre. Demain avec la redevance incitative remplacera la TEOM, avec un barème unique pour toute la Dordogne. Ce barème sera délibéré chaque fin d'année par les instances du SMD3. Ils seront publiés sur notre site internet dès lors qu'ils auront été votés. Les prix actuellement communiqués correspondent à une tendance tarifaire.
Je vais payer plus alors que le service baisse !	Votre Redevance sert à financer le Service Public des Déchets de la Dordogne. Malheureusement la facture "déchets" n'est pas amenée à baisser dans les prochaines années pour plusieurs raisons: augmentation de la fiscalité étatique (TGAP), arrêt du traitement des déchets plastiques de faible qualité par les pays en voie de développement qui assuraient habituellement leur recyclage (notamment la Chine), nécessité pour les collectivités d'investir pour augmenter leur capacité de traitement et/ou moderniser des outils de production vieillissants en vue de répondre aux exigences réglementaires. Un des objectifs de la redevance incitative est de conduire à une réduction des déchets ménagers afin de maîtriser la facture "déchets".
Y-aura-t-il une tarification spéciale pour les personnes qui ont des déchets inévitables (textiles d'hygiène) ?	-Assistants maternelles => 2 possibilités : les frais peuvent être inclus dans le tarif de garde ou les parents repartent le soir avec les déchets produits par leur enfant. -Personnes incontinentes: travail en cours avec l'UDCCAS pour la création d'une commission chargée d'accompagner financièrement les personnes éligibles et en fixer les critères (contribution du SMD3 par dégrèvement). NB: la loi interdit au SMD3 de fixer un tarif différent pour un même service
Puis-je être exonéré de facturation si je ne produis pas ou très peu de déchets ?	La RI est une mesure fiscale qui remplacera la TEOM et qui s'appliquera à tous les producteurs de déchets (ménages, entreprises, associations, collectivités), même si la quantité de déchets produits est faible. A ce titre, vous ne pouvez pas bénéficier d'une exonération. De plus, même un bon trieur est amené à utiliser le service (borne à verre, recyclables, borne textiles, déchèterie...)
J'ai un bien inoccupé, je ne souhaite pas payer pour ce bien !	Vous devez actuellement payer une taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM), sauf si vous êtes déjà exonéré dans les conditions prévues par la loi). Vous pourrez être exonéré de redevance dans les cas suivants: -Logement inhabité : vous devrez être en mesure de nous fournir chaque année une attestation du Maire indiquant que le logement est vacant et vide de meuble, ou bien inhabitable avec le motif (insalubre, en cours de réhabilitation, en construction). -Décès du propriétaire occupant : attestation du notaire chargé de la succession indiquant que la succession n'est pas close et le logement reste inoccupé. A défaut, le logement est considéré comme une résidence secondaire et vous devrez régler la redevance incitative à hauteur du forfait minimum. NB: Les conditions d'exonération seront délibérées en fin d'année et publiées dans le règlement de facturation qui sera consultable sur le site du SMD3

Comment vont faire les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer à la borne !	Un voisin, une aide-ménagère, des proches peuvent déposer les sacs lors de leur visite, tout comme ils ont probablement apporté les courses . Si aucune entraide familiale ou de voisinage n'est possible, les usagers sont invités à contacter les Services (publics ou privés) d'aide à domicile (ex: CCIAS, CCAS) ou la mairie. Les services du SMD3 ont soumis en juin aux élus (du SMD3) une solution de collecte spéciale qui n'a pas fait l'unanimité. A la suite de nouveau mandat, une commission spécifique a été mise en place sur ce sujet.
J'ai de faibles revenus (chômage, petite retraite...), puis-je être exonéré ou avoir un tarif préférentiel ?	Nous comprenons les difficultés que vous pouvez avoir, mais il n'est pas de la compétence du Service de Gestion des Déchets de la Dordogne d'évaluer la situation financière en vue d'adapter un prix ou un service. D'ailleurs la loi nous l'interdit. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous rapprocher des services sociaux afin de vérifier auprès d'eux si vous pouvez bénéficier d'une aide.
Que vont devenir les anciens ripeurs ?	Le métier de ripeur fait partie des métiers à forte pénibilité. Les ripeurs sont affectés à de nouvelles missions en fonction de leurs compétences et des besoins. Ces agents peuvent par exemple, être reclassés dans le nouveau service de brigades de maintenance et de propreté créé pour gérer les points d'apports volontaires, en déchèterie, au transport des déchets... .
Il s'agit d'un retour en arrière ! Nos voitures ne sont pas des bennes à ordures ménagères !	En PAV, les bornes permettent de déposer les sacs 24h/24 et 7jours/7, plus de risque d'oublier de sortir son bac De nombreux habitants sur le département n'ont connu que le point de regroupement, et utilisaient déjà leur véhicule pour transporter leurs déchets.
Avec les PAV tous les usagers vont devoir se déplacer jusqu'au point, c'est plus de CO2 et pas très écologique !	Le nouveau mode de collecte en point d'apport volontaire ne signifie pas davantage de pollution : nous estimons que les usagers sauront profiter d'un déplacement (au moment d'aller faire ses courses, sur le trajet domicile travail etc.) pour amener leurs sacs au point d'apport volontaire. De plus, un de nos camions collectera une centaine d'habitants en un seul point en quelques minutes, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone du SMD3
Ce sera le retour des décharges sauvages !	Les dépôts sauvages existaient malheureusement déjà avant la mise en place de la redevance incitative. Le SMD3 gère la propreté aux pieds des points d'apports volontaires. Des contrôles existent et pourront être mis en œuvre pour traiter les éventuelles incivilités. Attention : brûler ses déchets (y compris verts) reste interdit par la loi Le retour d'expérience que nous avons eu des syndicats qui ont déjà mis en place ce système est positif (plus de 25% de réduction des sacs noirs dès la 1ère année, une légère hausse des dépôts sauvages suite à la mise en place mais qui revient au niveau antérieur dans les mois qui suivent).

Composter c'est compliqué et je n'ai pas de composteur !	Nul besoin d'être un expert : un espace dans le jardin, des déchets de cuisine et quelques déchets du jardin et vous réduirez le poids de votre poubelle noire de 30% ! Les composteurs peuvent être fabriqués avec 3 palettes ou vous pouvez acquérir à moindre coût un composteur via les services du SMD3 (prise en charge des 2/3 du prix par le SMD3).
Je ne veux pas composter car ça sent mauvais !	Le compostage est une pratique ancestrale ! Savant mélange de déchets azotés et de déchets carbonés, une recette simple à la portée de tous. De cette façon vous n'aurez pas d'odeurs ni de moucheron.
Je n'ai pas la place de composter, j'habite dans un immeuble en ville.	Le compostage en pieds d'immeuble se développe également et remporte un réel succès favorisant par la même les relations de voisinage. Si vous souhaitez une formule plus individuelle, vous pouvez acquérir une vermicaisse à placer dans votre cellier ou votre cuisine.
Je ne connais rien au compostage, j'ai peur de me lancer !	Un guide disponible sur le site internet du SMD3 est aussi distribué à l'achat d'un composteur. Vous pouvez aussi contacter le service usagers du SMD3 pour de plus amples informations.



VOTRE AVIS
COMPTE !



Qu'avez-vous pensé de cette
Formation ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

